

Ville d'IFS



BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Conseil municipal 20 avril 2026

Préambule _____	2
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	5
Les recettes de fonctionnement _____	6
Les dépenses réelles de fonctionnement _____	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	17
Les recettes d'investissement _____	18
Les dépenses d'investissement _____	20
État de la dette au 1 ^{er} janvier 2026 _____	22
Les ratios _____	23

Préambule

En vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note du Budget Primitif 2026 (BP), disponible sur le site internet de la Ville et consultable en mairie, répond à cette obligation. Elle a vocation à synthétiser et rendre accessible les données financières issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est appliquée.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 30 mars 2026 a été l'occasion de rappeler le contexte financier dans lequel est élaboré le budget primitif 2026. Encore cette année, les collectivités du bloc local sont à nouveau confrontées et de plus en plus, à un double défi pour maintenir un niveau de service équivalent :

- D'une part, faire face à l'affaiblissement de leurs marges de manœuvre et à une stagnation de leur épargne brute (inflation, augmentation des prix de l'énergie, augmentation des cotisations CNRACL, ...)
- D'autre part, s'engager dans la transition énergétique qui nécessite la poursuite d'investissements importants.

Le budget 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 115 971,14 €, soit 17 144 568,94 € en section de fonctionnement (dont 4 260 450,56 € d'excédent reporté) et 5 971 402,18 € en section d'investissement dont 2 834 370,35 € provenant de la section de fonctionnement.

Les écritures réelles donnent lieu à l'émission de titres et de mandats avec encaissement et décaissement de fonds et les écritures d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement et décaissement de fonds (amortissements, sortie du patrimoine, plus ou moins-value lors d'une cession et virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

À la suite du changement de nomenclature comptable, les dépenses imprévues ne font pas l'objet d'une inscription sur ce chapitre car les chapitres concernés sont non dotés de crédits de paiements et ne participent pas à l'équilibre budgétaire. Une fongibilité des crédits est prévue en M57 dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections.

Les résultats de l'exercice 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 804 759,23	3 423 334,27 €	15 228 093,50 €
Recettes	13 136 725,20 €	1 514 853,61 €	14 651 578,81 €
Résultats	1 331 965,97 €	- 1 908 480,66 €	- 576 514,69 €
Résultats antérieur reportés	3 393 293,75 €	2 058 221,03 €	5 451 514,77 €
Virement vers la section d'investissement	-2 196 232,18 €	2 196 232,18 €	0,00 €
Résultats cumulés	4 725 259,72 €	149 740,37 €	4 875 000,09 €
Restes à réaliser – dépenses	0,00 €	- 614 549,53 €	- 614 549,53 €
Restes à réaliser – recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	- 614 549,53 €	- 614 549,53 €
Résultats cumulés avec restes à réaliser	4 725 259,72 €	-464 809,16 €	4 260 450,56 €

Les résultats sont favorables en 2025, malgré un déficit d'investissement de 464 809,16 €, grâce à un résultat en section de fonctionnement de 4 725 259,72 €.

Le projet de budget 2026 traduit les options retenues au cours du DOB et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en matière de stratégie budgétaire.

Il présente comme principales caractéristiques :

- Une fiscalité inchangée
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, non sans difficultés au regard de l'augmentation des dépenses incompressibles et le maintien du même niveau de services aux habitants ;
- La réalisation d'investissements qui permettent la rénovation durable et la valorisation du patrimoine ; et qui améliorent les services à la population ;
- La définition des contours des opérations d'investissement de plus longs termes via le lancement d'études de programmation ;
- Le maintien d'un niveau d'épargne suffisant pour ainsi financer les investissements par les ressources propres et les diverses subventions avec, en 2025, une incertitude réelle sur la possibilité d'obtenir des subventions de l'Etat. Un nouvel emprunt n'est toutefois pas nécessaire cette année.

Elaboré en tenant compte de la nécessité de maintenir les équilibres financiers, le budget présenté offre les moyens de développer une offre de services publics de qualité en faveur des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements sans recourir à l'emprunt.

Equilibre général du budget primitif 2026

FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	DEPENSES
REEL	12 814 118,38 €	14 040 198,59 €
ORDRE	70 000,00 €	270 000,00 €
VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 834 370,35 €
RESULTAT REPORTE	4 260 450,56 €	0,00 €
TOTAL	17 144 568,94 €	17 144 568,94 €
INVESTISSEMENT		
REEL	2 687 291,46 €	5 256 852,65 €
RESTES A REALISER 2025	0,00 €	614 549,53 €
ORDRE	300 000,00 €	100 000,00 €
VIREMENT DEPUIS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 834 370,35 €	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	149 740,37 €	0,00 €
TOTAL	5 971 402,18 €	5 971 402,18 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées avec une hausse de 3,46% par rapport au BP 2025. Cette augmentation prévisionnelle des dépenses est la conséquence des prix compte tenu de l'inflation, du montant des contrats d'assurance, des dépenses d'énergie dont les tarifs restent élevés et des dépenses de personnel notamment impactés par l'augmentation des taux de cotisations CNRACL.

S'agissant des recettes, les impôts et taxes restent dynamiques, avec une hausse de plus de 5,06%. Les taux d'imposition de la part communale sont malgré tout maintenus à la même hauteur.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il s'agit de l'ensemble des dépenses dites « réelles ».

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La section de fonctionnement comporte également des recettes et des dépenses d'ordre. Les recettes d'ordre sont constituées des reprises sur amortissement des subventions transférables. Les dépenses d'ordre sont, quant à elles, caractérisées par les dotations aux amortissements (qui permettent le remplacement des immobilisations qui se déprécient), ainsi que par le virement à la section d'investissement.

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Les opérations réelles génèrent un impact direct sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. A l'inverse, les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité.

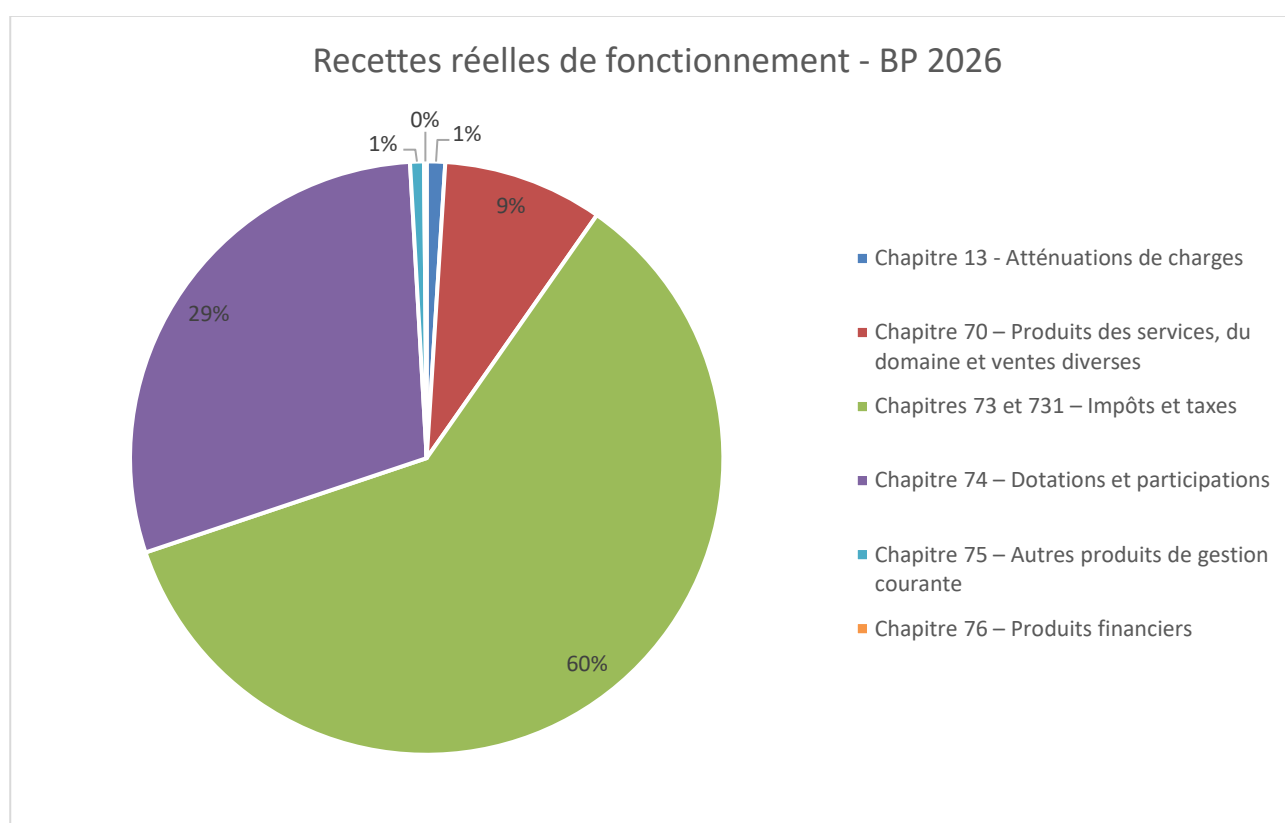
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'État, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...). Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 14 040 198,59 € et sont financées par les recettes réelles de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice comptable 2025 est de 4 260 450,56 €.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP2025	CFU 2025	BP2026	Evolution
013 – Atténuations de charges	82 000,00 €	132 472,83 €	128 000,00 €	56,10%
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 193 200,00 €	1 029 667,78 €	1 116 900,00 €	-6,39%
73 et 731 – Impôts et taxes	7 324 471,00 €	7 800 255,53 €	7 694 821,00 €	5,06%
74 – Dotations et participations	3 855 071,87 €	3 984 245,89 €	3 744 061,08 €	-2,88%
75 – Autres produits de gestion courante	114 078,00 €	151 786,59 €	96 860,30 €	-15,09%
76 – Produits financiers	4 635,00 €	27 720,00 €	18 476,00 €	298,62%
SOUS-TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	12 573 455,87 €	13 098 428,62 €	12 780 642,38 €	+3,22%
Reprise du résultat	3 393 293,74 €	3 393 293,74 €	4 260 450,56 €	25,56%
77 – Produits spécifiques	10 000,00 €	9 612,55 €	10 000,00 €	0,00%
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
Autres écritures d'ordre	70 000,00 €	964,00 €	70 000,00 €	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	16 046 749,61 €	16 530 018,91 €	17 144 568,94 €	6,84%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 780 642,38 € avec un excédent de 4 260 450,56 €. Les recettes réelles sont évaluées avec prudence et présente une augmentation de 1,83%.



Chapitre 70 : Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les diverses redevances et droits des services. Il comprend notamment les concessions funéraires, les droits de place des marchés, les redevances d'occupation du domaine public, les participations des usagers aux différents services d'accueil (restauration scolaire, centre de loisirs, garderies, crèche, Atelier 860, école de musique et de danse, spectacles culturels) et le remboursement par Caen la mer des agents mis à disposition.

Ce chapitre est en légère baisse, notamment sur les redevances et droits des services à caractère de loisirs.

Chapitre 70 - Tableau récapitulatif

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
7018	Autres ventes de produits finis	48 000,00 €	122,58 €	0,00 €	-100,00%
7022	Coupes de bois	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	21 000,00 €	13 488,63 €	13 000,00 €	-38,10%
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	51 300,00 €	52 541,85 €	51 300,00 €	0,00%
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	109 900,00 €	83 610,96 €	113 350,00 €	3,14%
70632	A caractère de loisirs	150 000,00 €	135 827,02 €	141 950,00 €	-5,37%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	172 812,88 €	0,00 €	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	412 000,00 €	367 966,62 €	413 000,00 €	0,24%
706881	Cotisations obligatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
706888	Autres	184 000,00 €	-27 845,91 €	172 300,00 €	-6,36%
70846	au GFP de rattachement	142 000,00 €	153 259,70 €	142 000,00 €	0,00%
70873	par le CCAS/CIAS	55 000,00 €	59 169,00 €	55 000,00 €	0,00%
70876	par le GFP de rattachement	17 000,00 €	16 214,45 €	15 000,00 €	-11,76%
70878	par des tiers	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 193 200,00 €	1 029 667,78 €	1 116 900,00 €	-6,39%

Chapitre 73 : Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe les recettes fiscales : taxe d'habitation, taxe foncière, Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), fonds national de garantie individuelle des ressources, Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (PFIC), taxe sur les pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure et droits de mutation.

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
73212	Dotation de solidarité communautaire	115 696,00 €	115 696,00 €	115 696,00 €	0,00%
73221	FNGIR	75 306,00 €	75 306,00 €	75 306,00 €	0,00%
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	140 271,00 €	134 274,00 €	130 000,00 €	-7,32%
sous-total chapitre 73	Impôts et taxes	331 273,00 €	325 276,00 €	321 002,00 €	-3,10%
73111	Impôts directs locaux	6 196 463,00 €	6 447 877,00 €	6 447 877,00 €	4,06%
73118	Autres contributions directes	31 735,00 €	19 388,00 €	19 000,00 €	-40,13%
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	290 000,00 €	411 858,00 €	300 000,00 €	3,45%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	85 000,00 €	90 580,00 €	90 580,00 €	6,56%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	220 000,00 €	216 362,00 €	216 362,00 €	-1,65%

73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000,00 €	288 914,53 €	300 000,00 €	76,47%
Sous-total chapitre 731	Fiscalité locale	6 993 198,00 €	7 474 979,53 €	7 373 819,00 €	5,44%
Total chapitres 73 et 731		7 324 471,00 €	7 800 255,53 €	7 694 821,00 €	5,06%

L'évolution des recettes est principalement liée à la revalorisation des bases d'imposition des impôts dits « ménages » (+ 4,06%) – art. 73111. Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH).

Dans le contexte difficile qui pèse déjà sur les ménages, il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition en 2026 par la Ville. La volonté est de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2026 comme cela est pratiqué depuis 2014.

Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Le marché immobilier a subi en 2023 une baisse du volume des transactions, la plus forte contraction du marché depuis ces dix dernières années.

Le contexte inflationniste a exercé une influence tangible sur le marché immobilier, générant des répercussions significatives à travers l'ensemble du secteur. Les droits de mutation étaient par conséquent estimés à la baisse en 2025 (290.000 €). Il est prévu de rester prudent en 2026 également malgré les recettes obtenues l'année dernière (411.858 €).

Chapitre 74 : Dotations et participations. Ce chapitre regroupe les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, fonds de compensation de la TVA, diverses dotations), les subventions de fonctionnement d'autres collectivités (Région, Département...), les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des différents services d'accueil de la commune et les compensations d'exonérations fiscales.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui constituent le pivot des relations financières de l'État avec les collectivités locales sont prévues quasiment à l'identique au regard des incertitudes nationales même si la Loi de finances annonce le maintien des dotations à l'attention des collectivités sans intégrer le taux d'inflation.

Les autres subventions et dotations de l'État inscrites en 2026 concernent principalement le recensement de la population et les titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports).

Les subventions du Conseil départemental du Calvados sont ainsi réparties :

- Participation pour l'utilisation par le collège des installations sportives de la Ville
- Subvention de fonctionnement pour l'école municipale de musique et de danse
- Subvention pour le Relais Petite Enfance
- Participation au REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de l'Atelier 860.

Concernant le soutien de la CAF, les participations encaissées par la Ville en 2025 sont restées à un niveau important (et nettement supérieur aux prévisions initiales). En 2025, ce soutien financier de la CAF au fonctionnement des structures et aux actions municipales s'est en effet élevé à près de 1,2 M€.

S'agissant des prévisions de recettes 2026, il est certes possible de se baser sur les nouvelles modalités de calcul de prestations de service potentiellement plus favorables pour la Ville ; mais, il convient également de tenir compte de certaines tendances sociodémographiques sur la commune (baisse du nombre d'enfants scolarisés notamment). De fait, compte tenu de ce contexte, les recettes prévisionnelles de fonctionnement issues des différentes aides financières de la CAF peuvent être estimées à environ 1,05 M €.

Chapitre 74 - Tableau récapitulatif

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
74111	Dotation forfaitaire des communes	700 439,00 €	675 800,00 €	675 804,00 €	-3,52%
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	1 365 111,00 €	1 406 992,00 €	1 406 988,00 €	3,07%
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	82 968,00 €	99 562,00 €	91 265,00 €	10,00%
744	FCTVA	0,00 €	17 690,75 €	10 000,00 €	
74718	Autres	16 110,00 €	20 110,00 €	110,00 €	-99,32%
7472	Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7473	Départements	38 000,00 €	46 202,00 €	28 000,00 €	-26,32%
74758	Autres groupements	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
747818	Autres	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	
7478222	Caisse d'Allocations Familiales	1 139 182,87 €	988 193,35 €	1 048 782,08 €	-7,94%
7478223	Organismes régis par le Code de la mutualité	0,00 €	6 311,98 €	0,00 €	
747888	Autres	0,00 €	211 840,81 €	0,00 €	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	0,00 €	594,00 €	100,00 €	
748312	D.C.R.T.P.	26 319,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	435 462,00 €	461 511,00 €	440 000,00 €	1,04%
74834	État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00 €	401,00 €	100,00 €	
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	14 718,00 €	6 677,00 €	5 000,00 €	-66,03%
7484	Dotation de recensement	2 207,00 €	2 124,00 €	2 087,00 €	-5,44%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	19 955,00 €	23 536,00 €	13 825,00 €	-30,72%
74888	Autres	14 600,00 €	14 600,00 €	22 000,00 €	50,68%
Total chapitre 74	Dotations et participations	3 855 071,87 €	3 984 245,89 €	3 744 061,08 €	-2,88%

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. Ce chapitre intègre les revenus des immeubles, le mécénat, la participation du Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC) aux travaux d'éclairage public et le remboursement par le laboratoire BIORIV de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans le cadre de leur bail d'occupation de locaux municipaux.

Chapitre 75 - Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
752	Revenu des immeubles	56 950,00 €	60 734,72 €	56 950,00 €	0,00%
756	Libéralités reçues	15 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	-100,00%
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
75888	Autres	42 128,00 €	79 051,87 €	39 910,30 €	-5,26%
Total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	114 078,00 €	151 786,59 €	96 860,30 €	-15,09%

Chapitre 76 : Produits financiers. Ce chapitre regroupe exclusivement le remboursement par la Communauté Urbaine Caen la mer des intérêts de la dette liés au transfert d'un montant d'emprunt pour l'exercice de la compétence voirie et espaces verts. Ce montant est dégressif chaque année.

Chapitre 76 -Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
76232	par le GFP de rattachement	4 635,00 €	4 635,00 €	3 476,00 €	-25,01%
7688	Autres	0,00 €	23 085,00 €	15 000,00 €	
Total chapitre 76	Produits financiers	4 635,00 €	27 720,00 €	18 476,00 €	298,62%

Chapitre 013 : Atténuations de charges. Les indemnités journalières versées par la CPAM pour les arrêts maladie des agents contractuels sont intégrées à ce chapitre ainsi que la part salariale des titres restaurant et le remboursement des décharges syndicales.

Chapitre 013 - Tableau récapitulatif

Articles	Intitulé	BPU 2025	CFU 2025	BPU 2026	Ecart 2025-2026
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 000,00 €	68 862,66 €	65 000,00 €	140,74%
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	- €	- €	- €	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	55 000,00 €	63 610,17 €	63 000,00 €	14,55%
Total chapitre 013	Atténuations de charges	82 000,00 €	132 472,83 €	128 000,00 €	56,10%

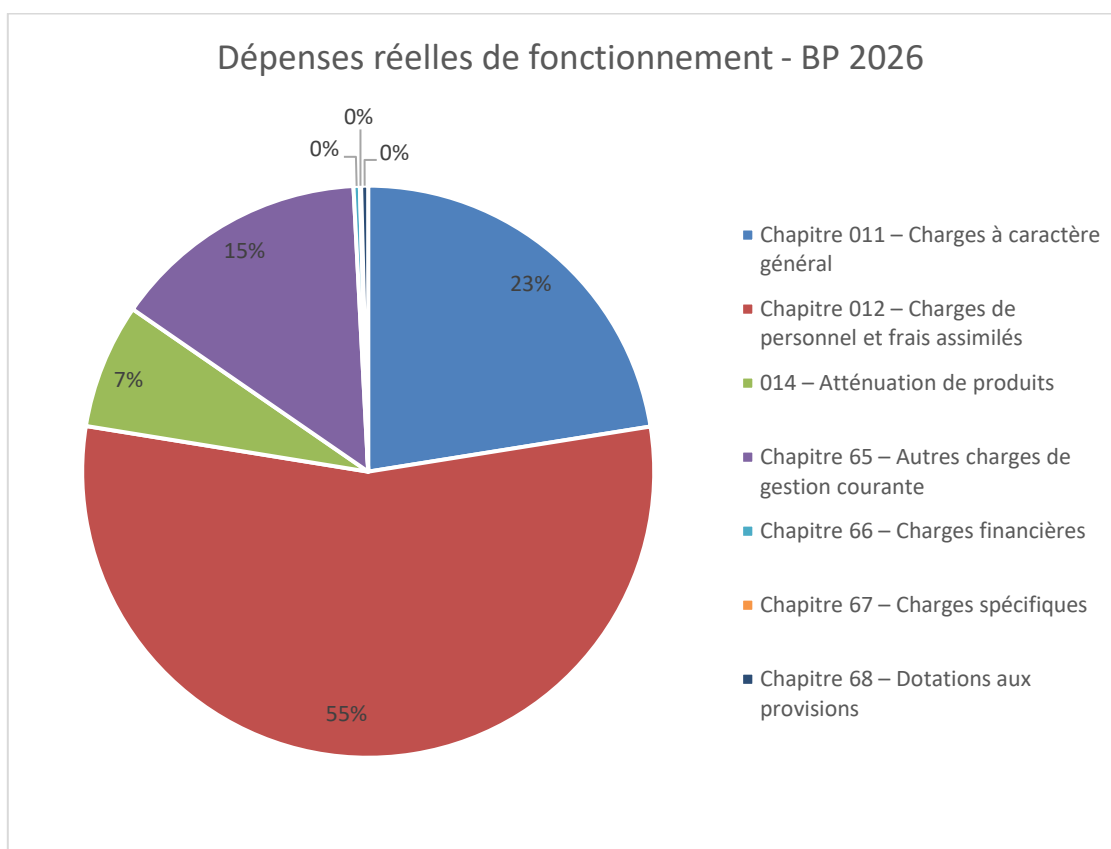
Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 040 198,59 € (3,46% par rapport au BP 2025).

Au titre des dépenses réelles, cette augmentation est essentiellement expliquée par le risque d'une forte augmentation des dépenses d'énergie et des dépenses de personnel dont l'augmentation des cotisations CNRACL.

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP2025	CFU 2025	BP2026	Evolution
011 – Charges à caractère général	2 895 733,00 €	2 385 904,57 €	3 145 649,06 €	8,63%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 300 000,00 €	7 130 192,13 €	7 708 600,00 €	5,60%
014 – Atténuation de produits	991 000,00 €	986 909,71 €	988 000,00 €	-0,30%
65 – Autres charges de gestion courante	2 307 784,44 €	989 258,71 €	2 082 949,53 €	-9,74%
66 – Charges financières	61 000,00 €	46 729,67 €	50 000,00 €	-18,03%
67 – Charges spécifiques	10 000,00 €	634,85 €	10 000,00 €	0,00%
68 – Dotations aux provisions	5 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	1000,00%
SOUS-TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	13 570 517,44 €	11 552 972,22 €	14 040 198,59 €	3,46%
Reprise du résultat 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Virement à la section d'investissement (ordre)	2 196 232,18 €	2 196 232,18 €	2 834 370,35 €	29,06%
Autres écritures d'ordre	280 000,00 €	265 129,59 €	270 000,00 €	-3,57%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	16 046 749,62 €	14 000 991,41 €	17 144 568,94 €	6,84%



Chapitre 011 : Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant des services, les fournitures, les prestations de services, l'entretien du patrimoine...

Chapitre 011 - Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart 2025-2026
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	372 901,60 €	409 754,39 €	395 200,00 €	5,98%
60611	Eau et assainissement	47 900,00 €	36 548,11 €	50 000,00 €	4,38%
60612	Energie - Electricité	680 200,00 €	574 334,66 €	790 300,00 €	16,19%
60622	Carburants	25 500,00 €	24 819,32 €	30 200,00 €	18,43%
60623	Alimentation	46 650,00 €	36 560,90 €	45 850,00 €	-1,71%
60628	Autres fournitures non stockées	10 500,00 €	9 316,88 €	9 614,00 €	-8,44%
60631	Fournitures d'entretien	42 000,00 €	41 652,08 €	40 050,00 €	-4,64%
60632	Fournitures de petit équipement	91 670,00 €	73 652,05 €	98 220,00 €	7,15%
60636	Habillement et vêtements de travail	6 200,00 €	5 073,17 €	9 900,00 €	59,68%
6064	Fournitures administratives	31 000,00 €	16 847,79 €	25 660,00 €	-17,23%
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	930,00 €	396,98 €	820,00 €	-11,83%
60661	Médicaments	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00%
6067	Fournitures scolaires	44 887,83 €	39 865,80 €	40 728,00 €	-9,27%
6068	Autres matières et fournitures	19 900,00 €	12 013,18 €	18 605,00 €	-6,51%
611	Contrats de prestations de services	70 640,00 €	69 993,07 €	80 773,23 €	14,34%
6132	Locations immobilières	15 000,00 €	15 055,80 €	15 600,00 €	4,00%
61351	Matériel roulant	6 500,00 €	2 579,38 €	9 250,00 €	42,31%
61358	Autres	73 780,80 €	25 323,84 €	75 910,00 €	2,89%
614	Charges locatives de copropriété	2 000,00 €	925,47 €	1 500,00 €	-25,00%
61521	Terrains	49 000,00 €	39 933,84 €	49 000,00 €	0,00%
615221	Bâtiments publics	179 000,00 €	126 613,20 €	148 800,00 €	-16,87%
615228	Autres bâtiments	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
615231	Voiries	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
615232	Réseaux	160 000,00 €	113 444,96 €	185 000,00 €	15,63%
61524	Bois et forêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61551	Matériel roulant	25 000,00 €	24 898,98 €	25 000,00 €	0,00%
61558	Autres biens mobiliers	20 300,00 €	8 578,84 €	54 110,00 €	166,55%
6156	Maintenance	193 140,00 €	160 039,79 €	207 475,00 €	7,42%
6161	Multirisques	111 700,00 €	112 469,96 €	131 106,00 €	17,37%
6182	Documentation générale et technique	9 800,00 €	10 022,33 €	5 162,00 €	-47,33%
6184	Versements à des organismes de formation	40 500,00 €	15 121,02 €	38 000,00 €	-6,17%
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00 €	50,00 €	0,00 €	
6188	Autres frais divers	16 550,00 €	8 345,44 €	10 880,00 €	-34,26%
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00%
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62268	Autres honoraires, conseils ...	27 400,00 €	10 409,01 €	39 200,00 €	43,07%
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
6231	Annonces et insertions	6 500,00 €	822,00 €	2 000,00 €	-69,23%
6232	Fêtes et cérémonies	26 500,00 €	23 500,68 €	23 500,00 €	-11,32%
6234	Réceptions	6 400,00 €	3 731,53 €	3 500,00 €	-45,31%
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00 €	156,48 €	700,00 €	-41,67%
6238	Divers	26 302,00 €	18 019,74 €	26 255,40 €	-0,18%

6247	Transports collectifs du personnel	60 145,60 €	49 248,10 €	57 127,00 €	-5,02%
6248	Divers	6 250,00 €	4 323,34 €	4 500,00 €	-28,00%
6251	Voyages, déplacements et missions	5 550,00 €	789,53 €	1 000,00 €	-81,98%
6255	Frais de déménagement	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	24 034,54 €	14 140,41 €	15 000,00 €	-37,59%
6262	Frais de télécommunications	69 000,00 €	56 053,02 €	59 000,00 €	-14,49%
627	Services bancaires et assimilés	2 200,00 €	2 355,28 €	2 500,00 €	13,64%
6281	Concours divers (cotisations...)	7 942,63 €	6 192,63 €	5 485,00 €	-30,94%
6282	Frais de gardiennage	950,00 €	924,67 €	2 500,00 €	163,16%
6283	Frais de nettoyages des locaux	15 000,00 €	6 731,52 €	17 000,00 €	13,33%
62871	A la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62875	Aux communes membres du GFP	12 900,00 €	6 657,00 €	7 200,00 €	-44,19%
62876	Au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62878	A des tiers	2 000,00 €	1 833,00 €	2 500,00 €	25,00%
6288	Autres	118 933,00 €	87 601,14 €	196 158,43 €	64,93%
63512	Taxes foncières	66 000,00 €	64 565,00 €	70 000,00 €	6,06%
63513	Autres impôts locaux	6 400,00 €	6 356,00 €	7 000,00 €	9,38%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00 €	67,94 €	150,00 €	0,00%
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	8 515,00 €	7 085,32 €	7 850,00 €	-7,81%
Total chapitre 011	Charges à caractère général	2 895 733,00 €	2 385 904,57 €	3 145 649,06 €	8,63%

Certaines charges générales sont en hausse en lien avec l'inflation et le contexte géopolitique international (fluides, carburants, maintenance, etc.). D'autres postes sont contenus pour limiter les tensions exercées sur les lignes à gros enjeux financiers.

Chapitre 012 : Charges de personnel. Ce chapitre représente le principal poste de dépenses de fonctionnement.

2026 est marquée par l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Une hausse substantielle du taux de cotisation patronale, initialement fixé à 31,65 % et désormais fixé à 37,65 % en 2026. Elle répond à la nécessité de rééquilibrer les comptes de la CNRACL, dont le ratio actifs/retraités se détériore continuellement (Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) :

- 34,65 % en 2025 ;
- 37,65 % en 2026 ;
- 40,65 % en 2027 ;
- 43,65 % en 2028.

Ce texte s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant depuis le 1^{er} janvier 2025.

Chapitre 012 - Tableau synthétique :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart 2025-2026
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	40 000,00 €	15 257,76 €	30 000,00 €	-25,00%
6218	Autre personnel extérieur	3 700,00 €	2 721,91 €	3 000,00 €	-18,92%
6331	Versement mobilité	81 511,19 €	78 746,00 €	80 000,00 €	-1,85%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 835,74 €	19 660,00 €	20 300,00 €	-2,57%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	75 218,20 €	70 576,55 €	73 000,00 €	-2,95%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	12 504,15 €	11 799,24 €	12 000,00 €	-4,03%
64111	Rémunération principale	2 421 220,69 €	2 389 583,25 €	2 600 000,00 €	7,38%
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	52 525,05 €	50 619,30 €	52 000,00 €	-1,00%
64113	NBI	14 865,29 €	14 460,29 €	15 500,00 €	4,27%
64116	Indemnités de licenciement	40,00 €	32,83 €	200,00 €	400,00%
64118	Autres indemnités	440 125,32 €	450 276,78 €	475 000,00 €	7,92%
64131	Rémunérations	1 383 373,29 €	1 318 141,11 €	1 500 000,00 €	8,43%
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	37 046,08 €	36 260,10 €	38 000,00 €	2,57%
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	38 671,69 €	33 006,33 €	33 500,00 €	-13,37%
64138	Primes et autres indemnités	277 969,68 €	266 962,18 €	315 000,00 €	13,32%
642	Indemnités de jury soumis à cotisations sociales	800,00 €	690,20 €	1 000,00 €	25,00%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	854 036,51 €	852 814,00 €	870 000,00 €	1,87%
6453	Cotisations aux caisses de retraite	898 316,01 €	899 322,77 €	941 000,00 €	4,75%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	69 927,28 €	64 791,77 €	68 000,00 €	-2,76%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	340 000,00 €	338 350,00 €	290 000,00 €	-14,71%
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	5 000,00 €	4 116,00 €	4 000,00 €	-20,00%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	59,38 €	0,00 €	100,00 €	68,41%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00 €	18 508,29 €	30 000,00 €	50,00%
64731	Versées directement	7 018,00 €	0,00 €	5 000,00 €	-28,75%
6475	Médecine du travail, pharmacie	45 829,72 €	36 753,20 €	40 000,00 €	-12,72%
6478	Autres charges sociales diverses	156 205,09 €	155 151,07 €	160 000,00 €	2,43%
6488	Autres	3 201,64 €	1 591,20 €	52 000,00 €	1524,17%
Total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 300 000,00 €	7 130 192,13 €	7 708 600,00 €	5,60%

L'augmentation incompressible du chapitre 012 est le résultat du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons, avancement de grade et promotion interne), de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (art. 6453) et l'élargissement du périmètre de l'assurance statutaire avec pour corollaire une augmentation de la cotisation (art.6455) et un meilleur remboursement.

Chapitre 014 : Atténuations de produits. Ce chapitre comprend notamment l'attribution de compensation (liée au transfert de compétences) versée à Caen la mer ainsi que la contribution au FPIC (Fonds de péréquation communale et intercommunale que l'on retrouve au chapitre 73 dans la mesure où la Ville en est bénéficiaire). Ce chapitre ne devrait pas connaître d'évolution.

Chapitre 014 - Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	6 000,00 €	2 724,00 €	3 000,00 €
739211	Attribution de compensation	985 000,00 €	984 185,71 €	985 000,00 €
Total chapitre 014	Atténuation de produits	991 000,00 €	986 909,71 €	988 000,00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les subventions aux associations et au CCAS ainsi que les indemnités des élus.

Les dépenses non affectées constituent une provision qui viendra financer les opérations d'investissement d'ores et déjà prévues au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tout en limitant l'endettement de la Commune et préservant l'épargne (art. 65888).

Chapitre 65 - Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart 2025-2026
65311	Indemnités de fonction	184 000,00 €	179 308,55 €	200 000,00 €	8,70%
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00 €	982,39 €	2 000,00 €	0,00%
65313	Cotisations de retraite	17 000,00 €	16 051,94 €	23 000,00 €	35,29%
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	25 500,00 €	23 171,80 €	30 000,00 €	17,65%
65315	Formation	3 000,00 €	834,00 €	3 000,00 €	0,00%
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	800,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00%
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	157,23 €	5 000,00 €	0,00%
6542	Créances éteintes	2 500,00 €	1 514,48 €	2 500,00 €	0,00%
65568	Autres contributions	150,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00%
657362	Budgets annexes et régies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65736212	dotés de la personne morale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
657363	CCAS/CIAS	470 000,00 €	470 000,00 €	465 000,00 €	-1,06%
65741	Ménages	191 000,00 €	181 100,00 €	6 000,00 €	-96,86%
65742	Entreprises	81 000,00 €	80 600,00 €	0,00 €	-100,00%
65748	Autres personnes de droit privé	39 000,00 €	0,00 €	275 000,00 €	605,13%
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	1 500,00 €	1 380,00 €	1 500,00 €	0,00%
65818	Autres	40 000,00 €	34 115,61 €	50 000,00 €	25,00%
65883	Déficits sur opérations de gestion	100,00 €	40,00 €	100,00 €	0,00%
65888	Autres	1 245 234,44 €	2,71 €	1 018 899,53 €	-18,18%
Total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 307 784,44 €	989 258,71 €	2 082 949,53 €	-9,74%

Chapitre 66 : Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

Le montant des charges d'intérêts s'élève à 61 000 € pour l'année 2025 et 50 000 € en 2026. Sur les 7 emprunts en cours (hors emprunt CARSAT), trois arrivent à échéance entre 2026 et 2027. Cela explique le faible montant d'intérêts à rembourser.

Tableau récapitulatif - Chapitre 66 :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart 2025-2026
66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 000,00 €	55 112,22 €	50 000,00 €	-18,03%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	-8 382,55 €	0,00 €	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total chapitre 66	Charges financières	61 000,00 €	46 729,67 €	50 000,00 €	-18,03%

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles. Ce chapitre comprend les annulations éventuelles de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 67 - Tableau récapitulatif :

Articles	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	634,85 €	10 000,00 €
Total chapitre 67	Charges spécifiques	10 000,00 €	634,85 €	10 000,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a vocation à entretenir le patrimoine et à préparer des projets pour préparer l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement, apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et son niveau d'équipement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des opérations en cours.

La section d'investissement est composée comme suit :

- En recettes : trois types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (fonds de compensation de la TVA)
 - o Les subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement (provenant de l'État et des autres collectivités comme la Région et le Département)
 - o Les emprunts.

A ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement.

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :
 - o Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création
 - o Des acquisitions de mobilier, de matériel d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.

A ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

Le budget d'investissement est composé à la fois des nouvelles recettes et dépenses mais également des « restes à réaliser » de l'exercice N-1, tout cela devant former un équilibre.

Pour 2026, il faut souligner la poursuite des travaux de réhabilitation – construction des halles de tennis et de la rénovation de l'éclairage public, le déploiement de la fibre et l'extension progressive de la vidéo protection, le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain (RCU). Il s'agira également de réaliser des travaux de mise en accessibilité et un travail d'études et de réflexion sur le renouvellement urbain du secteur Sud-Plaine.

Par ailleurs, des dépenses d'investissement seront consacrées à l'amélioration et à la pérennité du patrimoine communal existant, au renouvellement du parc informatique et à l'acquisition de divers matériels pour l'exécution des missions des services communaux.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement du budget 2026 (hors excédent d'investissement) s'élèvent à 2 222 482,30 € et se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	BP2025	CFU 2025	BP2026	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves (dont couverture du besoin de financement 2025 en 1068)	430 000,00 €	363 807,19 €	450 000,00 €	4,65%
13 – Subventions d'investissement	875 721,00 €	816 039,45 €	1 731 007,30 €	97,67%
16 – Emprunts et dettes assimilées	22 958,00 €	22 958,00 €	0,00 €	-100,00%
204 – Subventions d'équipements versées	0,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
27 – Autres immobilisations financières	46 346,00 €	46 346,00 €	39 725,00 €	-14,29%
SOUS-TOTAL Recettes réelles d'investissement	1 375 025,00 €	1 250 900,64 €	2 687 291,46 €	95,44%
Reprise du résultat 2025	2 058 221,03 €	2 058 221,03 €	149 740,37 €	-92,72%
Virement de la section de fonctionnement ordre	2 196 232,18 €	2 196 232,18 €	2 834 370,35 €	29,06%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00 €	264 154,85 €	270 000,00 €	-3,57%
041 – Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	-70,00%
TOTAL Recettes d'investissement 2025	6 009 478,21 €	5 769 508,70 €	5 971 402,18 €	- 0,63%

Les subventions d'investissement : Afin d'optimiser le financement de ses opérations d'équipement, la Commune est engagée dans une stratégie proactive de recherche de fonds basée notamment sur le renforcement de son réseau de partenaires. La Ville travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'État, la Région Normandie et le Département du Calvados, la Carsat et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles pour le co-financement des opérations communales. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets.

En 2026, des dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction, notamment pour les opérations suivantes :

- Déploiement de la fibre et de la vidéoprotection : DSIL ;
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain : dossiers de demandes de subventions DETR – DSIL en cours d'instruction ;
- La rénovation et mise en accessibilité d'équipements publics municipaux : dossiers de demandes de subventions DETR – DSIL en cours d'instruction.

Ces subventions seront inscrites dès la réception des notifications.

FCTVA : Le fonds de compensation de la TVA est basé sur le montant des dépenses réalisées en 2025. Il est estimé en 2026 à 430 000 €.

La taxe d'aménagement : Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté Urbaine (CU) Caen la mer perçoit la taxe d'aménagement au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire de la CU, à l'exception de quelques parties du territoire où le taux peut être majoré sur décision de la commune, comme c'est le cas à Ifs pour 3 secteurs

(taux de 13%). Dans ces cas précis, la CU reverse 100% de la part de la taxe comprise entre 5% et 13%. Le recouvrement de la date étant de plus en plus incertain, du fait de la réforme sur la perception de la taxe, le produit attendu pour 2026 est estimé à 20 000 €.

Le remboursement du capital de la dette par Caen la mer (dette récupérable) : La Communauté Urbaine rembourse chaque année la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie. Ce montant inscrit à hauteur de 39 725 € pour 2026 est dégressif jusqu'en 2031.

Produits des cessions : Aucun produit de cession ne sont inscrits au BP en 2026.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 971 402,18 € et se répartissent ainsi :

Dépenses d'investissement	BP2025	CFU 2025	BP2026	Evolution
204 – Subventions d'équipements versées	45 500,00 €	40 361,28 €	192 300 €	322,64%
16 – Emprunts et dettes assimilées	635 000,00 €	627 343,78 €	600 000,00 €	-5,51%
20 – Immobilisations incorporelles	229 819,21 €	45 340,32 €	458 636,00 €	99,56%
21 – Immobilisations corporelles	1 458 345,26 €	674 553,99 €	2 091 808,21 €	43,44%
23 – Immobilisations en cours	3 470 813,74 €	2 034 629,21 €	1 909 108,44 €	-45,00%
26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
SOUS-TOTAL Dépenses réelles d'investissement	5 839 478,21 €	3 422 228,58 €	5 256 852,65 €	-9,98%
Reprise du résultat 2025			614 549,53 €	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €	1 105,69 €	70 000,00 €	0,00%
041 – Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	-70,00%
TOTAL Dépenses d'investissement	6 009 478,21 €	3 423 334,27 €	5 971 402,18 €	- 0,63%

La Commune poursuit la réalisation de projets structurants tout en maintenant une enveloppe constante pour l'entretien courant de son patrimoine. En 2026, on notera notamment parmi les opérations :

- La fin des travaux de réhabilitation – construction de la halle de tennis ;
- Le déploiement de la fibre optique et de la vidéoprotection ;
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public ;
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain ;
- L'étude de programmation en vue de réhabilitation énergétique de l'hôtel de Ville et des sites annexes présents sur l'esplanade François Mitterrand ;
- La question de l'opportunité et faisabilité de la création d'un nouvel équipement petite enfance ;
- Le renouvellement urbain secteur Plaine - Sud.

Les opérations d'équipement :

Les dépenses d'opérations d'équipement inscrites au budget 2026 s'élèvent à 2 042 165,71 € sans intégrer les restes à réaliser soit 2 656 715,24 € au total.

N° Opération d'équipement	Libellé	RAR 2025	BP 2026
201405	Eclairage Public	145 688,95 €	150 000,00 €
201408	Ecole de danse et de musique	199,43 €	0,00 €
201410	Informatique	667,13 €	0,00 €
201418	Crèche	1 353,08 €	0,00 €
201419	Cimetière	5 174,00 €	0,00 €
201609	Réhabilitation Ecole P Fort et Curie	576,00 €	0,00 €
202302	Subventions VAE	0,00 €	4 000,00 €
202303	Accession sociale	0,00 €	56 500,00 €
202304	Construction Terrain de Tennis	298 955,93 €	801 665,71 €
202307	Fibre optique	158 844,40 €	350 000,00 €
202401	Réhabilitation Energétique H. Ville et CCAS	1 288,00 €	50 000,00 €
202503	RCU	0,00 €	575 000,00 €
202601	RU Secteur Plaine Sud	0,00 €	55 000,00 €
23	Ecoles	1 802,61 €	0,00 €

L'investissement (chapitres 20 à 23) hors opérations d'équipement :

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2026
20	2031	Frais d'études	95 636,00 €
	2033	Frais d'insertion	2 000,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	53 000,00 €
	2088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00 €
21	2116	Cimetières	45 500,00 €
	2117	Bois et forêts	15 000,00 €
	21312	Bâtiments scolaires	165 000,00 €
	21318	Autres bâtiments publics	77 000,00 €
	21828	Autres matériels de transport	35 000,00 €
	21831	Matériel informatique scolaire	9 240,00 €
	21838	Autre matériel informatique	70 760,00 €
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	19 653,40 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000,00 €
2188	Autres	1 479 654,81 €	
23	2318	Autres immobilisations corporelles	215 442,73 €
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	25 000,00 €

État de la dette au 1^{er} janvier 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 232 258,68									
1641 Emprunts en euros (total)					10 232 258,68									
1/09335 0 420	CREDIT FONCIER	16/01/1996	1996-03-31	30/09/1996	89 100,73	F		0,250	0,250	EUR	A	P	N	A-1
11/MON511611EUR	LAPOSTE	11/12/2020	01/02/2021	01/05/2021	1 267 867,95	F		0,220	0,000	EUR	T	C	N	A-1
12/	LA BANQUE DES TERRITOIRES		2021-11-01	01/07/2022	1 810 044,00	F		0,820	0,000	EUR	T	P	N	A-1
13/	LA BANQUE DES TERRITOIRES		2022-01-01	01/07/2022	1 913 956,00	F		0,820	0,000	EUR	T	P	N	A-1
14/		11/07/2022	2023-03-01	02/10/2024	471 290,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
6/LT110119	BFT	23/05/2011	2011-12-14	15/12/2011	1 800 000,00	F		3,980	4,040	EUR	T	P	N	A-1
7/A14120DX	CAISSE D EPARGNE	17/12/2012	18/12/2012	18/12/2013	1 400 000,00	F		2,790	2,804	EUR	A	P	N	A-1
9/8392527	CAISSE D EPARGNE	14/08/2013	01/10/2013	01/02/2014	1 500 000,00	F		3,170	3,210	EUR	T	C	N	A-1

Organisme prêteur	Date de mobilisation de l'emprunt	Date du 1er remboursement	Montant initial €	Taux %	Capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle (Années)	Date du dernier versement
Crédit agricole	14/12/2011	15/12/2011	1 800 000,00 €	3.98	118 045,97 €	0,45	15/06/2026
Caisse d'épargne	18/12/2012	18/12/2013	1 400 000,00 €	2.79	221 678,47 €	1,96	18/12/2027
Caisse d'épargne	01/10/2013	01/02/2014	1 500 000,00 €	3.17	214 285,92 €	1,83	01/11/2027
SFIL (renégociation)	01/02/2021	01/05/2021	1 267 867,95 €	0.22	837 698,45 €	9,08	01/02/2035
CDC (BDT)	30/03/2022	30/06/2022	1 810 044,00 €	0.82	1 578 330,71 €	21,25	01/04/2047
CDC (BDT)	30/03/2022	30/06/2022	1 913 956,00 €	0.82	1 668 940,34 €	21,25	01/04/2047
CARSAT	01/06/2023	15/10/2024	673 274,00 €	0	572 282,90 €	17,75	02/10/2043
TOTAL			10 434 242,68 €		5 211 262,76 €		

L'emprunt du crédit agricole se terminera le 15/06/2026 et les deux prêts de la Caisse d'Epargne se termineront en novembre et décembre 2027.

En fin de d'année 2025, la part des emprunts à taux fixe est de 100%. L'exposition de la dette communale présente donc un profil très sécurisé.

Les ratios

Dépenses brutes d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement = taux d'équipement : L'effort d'équipement des communes correspond au financement des nouveaux investissements qu'elles réalisent et qui portent sur leur propre patrimoine.

Ce ratio est à relativiser à l'échelle d'un exercice budgétaire car les programmes d'équipement sont planifiés sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut – *en milliers d'€*

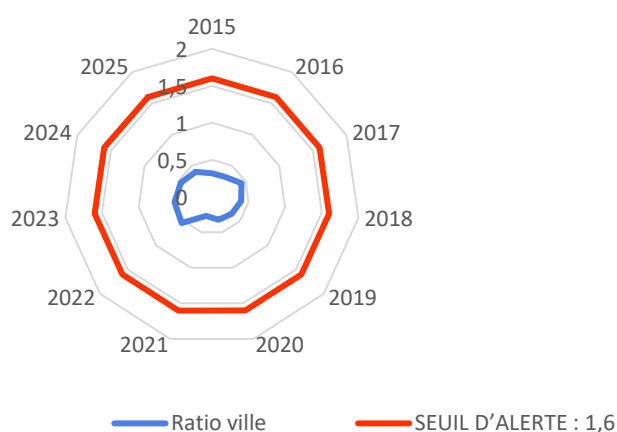
Dépenses d'équipement/recettes réelles de fonctionnement											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	2 275	2 212	2 560	1 471	2 227	3 910	6 254	6 106 €	4426	2093	2798
RRF	12 170	11 277	11 608	11 536	11 573	11 350	11 666	11 706 €	12539	12782	13290
Ratio	18,70%	19,62%	22,05%	12,75%	19,25%	34,45%	53,61%	52,16%	35,30%	16,37%	21,05%

Le ratio d'endettement. Ce ratio se calcule de la façon suivante : encours total de la dette au 31 déc. / produits de fonctionnement. Ce ratio représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps qu'il faudrait à la commune pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre – *en milliers d'€*

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio ville	0,32	0,32	0,44	0,4	0,35	0,32	0,27	0,54	0,51	0,46	0,40

SEUIL D'ALERTE : 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement

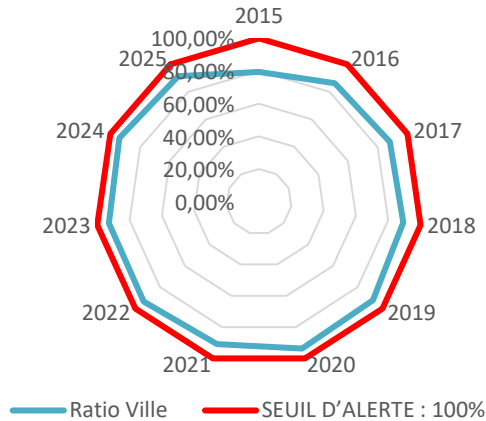


Marge d'autofinancement courant (Dépenses Réelles de Fonctionnement + remboursement de dette) / Recettes Réelles de Fonctionnement : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire l'emprunt pour financer l'investissement.

Marge d'autofinancement courant											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio Ville	79,43%	86,10%	88,12%	89,31%	92,23%	93,71%	90,80%	93,33%	92,80%	93,99%	91,29%
SEUIL D'ALERTE : 100%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

SEUIL D'ALERTE : 100% pendant deux exercices consécutifs

Marge d'autofinancement courant



La rigidité des charges structurelles. Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : les frais de personnel (chapitre 012) augmentés de l'annuité de la dette (compte 16 pour le capital et compte 66 pour les intérêts) et les produits de fonctionnement.

Rigidité des charges structurelles											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio Ville	50,29%	55,47%	52,98%	54,53%	56,03%	57,16%	57,08%	59,41%	59,31%	59,06%	58,37%
SEUIL D'ALERTE : 65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%

Ratio de rigidité des charges structurelles

